

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
» » ».....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Inspection médicale dans les écoles

Projetée déjà par la Convention nationale, en germe dans la loi du 28 juin 1833 et le décret du 21 mars 1855, l'inspection médicale des écoles a été surtout organisée par la circulaire du 14 novembre 1879 et la loi organique du 30 octobre 1886, dont l'article 9 stipule que : « L'inspection des établissements d'instruction primaire publics ou privés est exercée au point de vue médical par les médecins communaux ou départementaux. »

Par le décret du 18 janvier 1887, article 141, Jules Ferry précise ainsi les termes de la loi : « Les médecins doivent être agréés, par le préfet ; leur inspection ne peut porter que sur la santé des enfants, la salubrité des locaux et l'observation des règles de l'hygiène scolaire. »

Malheureusement, loi et décrets sont restés lettre morte, ou à peu près. Les textes invitant, mais n'obligeant pas les départements et les communes à réaliser l'inspection médicale des écoles, on peut affirmer que, ainsi que le constate une récente enquête du Ministère de l'Instruction publique : « L'inspection médicale n'est organisée, pour toutes ou presque toutes les communes, que dans 36 départements, et n'est rémunérée que dans 8. En outre, dans 19 départements, elle est organisée dans quelques villes isolées. » Sauf de rares exceptions, sauf certaines grandes villes, Paris et Lyon notamment, cette inspection est partout théorique, incomplète, intermittente, insuffisante, même où elle existe de nom, elle fonctionne mal ou ne fonctionne pas.

Et pourtant, tour à tour, le corps enseignant, le corps médical, le Parlement, les divers Ministres qui se sont succédé à l'Instruction publique, ont affirmé la nécessité d'une inspection effective, généralisée, réelle et sérieuse. Tout le monde est d'accord sur l'urgence d'une réorganisation complète de cette inspection.

N'est-ce pas le professeur Brouardel et M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, qui ont écrit dans leur rapport à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose, que : « En recevant un élève dans un établissement, le maître de cet établissement, que ce soit l'Etat, que ce soit un particulier, prend à sa charge, en même temps que l'instruction de cet élève, la protection de la vie et de la santé de cet élève. Autant que l'instruction, avant l'instruction même, il lui doit la sécurité. »

L'obligation de la fréquentation de l'école entraîne forcément l'inspection médicale scolaire. De quel droit la société pourrait-elle obliger le père de famille à envoyer son enfant à l'école si elle n'est pas à même de lui assurer au moins la sécurité ?

Si l'Etat, trop préoccupé de l'instruction pure, a jusqu'ici négligé l'hygiène à l'école, il doit avant toute autre chose assurer la santé de l'enfance scolaire.

Cette responsabilité du maître et de l'Etat lui-même avait déjà été soulevée en 1904 à la Commission de préservation contre la tuberculose à l'école, par M. Léon Bourgeois, président de cette Commission.

Il est regrettable que, dans les préoccupations du Parlement, l'enfance ait trop souvent passé après la vieillesse, que logiquement elle précède. Nous eussions désiré que, par exemple, le produit de toutes les augmentations des droits successoraux, votés récemment, ait été réservé entièrement, exclusivement, à des œuvres préservatrices, protectrices de l'enfance.

Si nous regardons ce qui se fait en dehors de notre pays et chez nous, si nous comparons la France à l'étranger nous sommes obli-

gés de reconnaître notre infériorité.

Chaque année, nous inscrivons au budget de l'Agriculture, pour le service des épizooties, les services sanitaires départementaux, secours aux agriculteurs pour calamités agricoles, indemnités d'abattage d'animaux, saisies de viandes tuberculeuses, inoculations préventives, etc., etc., plus de quatre millions.

Ne pouvons-nous faire, pour la conservation et la préservation humaine ce que nous faisons pour la conservation et l'amélioration de notre bétail ?

Il est temps de créer enfin une inspection effective, générale, complète. On ne peut plus se contenter de bonnes volontés éparées, agissant individuellement. Il faut les réunir, leur donner la vie par une direction sérieuse, unique, agissante, efficace.

C'est de 6.000.000 à 4.000.000 environ qu'il faudrait ramener la dépense totale annuelle, à partager entre l'Etat, les départements et les communes, pour assurer l'exécution complète et sérieuse d'une loi dont l'importance est capitale, au point de vue de la santé publique et de l'avenir du pays.

Le dévouement des instituteurs et des médecins, leur estime mutuelle, leur mutuel amour de l'enfance, ainsi que leur besoin réciproque de dévouement, sont de sûrs garants d'une future et complète entente dans cette œuvre de progrès et d'amélioration sociale.

Cette entente est la condition indispensable au fonctionnement de l'inspection des écoles que nous désirons complète, méthodique et scientifique, sans quoi elle serait inefficace, par conséquent bien près d'être inutile.

Jean LALOY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

Au banc des ministres avaient pris place : MM. Viviani, président du conseil ; Thomson, Malvy, Noulens, F. David, Couyba, Renault, Lauraine, Jacquier, Ajam, membres du gouvernement. La Chambre était moins nombreuse que vendredi. Un grand silence s'est fait dans l'Assemblée lorsque la parole a été donnée au président du conseil.

M. Viviani donne lecture de la déclaration ministérielle, que nous publions d'autre part.

Cette déclaration est longuement applaudie par la gauche. M. Thiéry-Cazes interpelle ensuite le Gouvernement sur la politique générale. Ce qui domine le débat, dit-il, c'est la loi militaire et il préconise le retour à la loi de 2 ans, non pas immédiatement mais lorsque les efforts seront faits pour assurer, par l'organisation des réserves, la défense nationale.

Il engage ses amis à voter pour le Gouvernement.

M. Jaurès monte à la tribune. Il examine les principaux points de la déclaration ministérielle et déclare que cette déclaration ne donne point satisfaction aux socialistes en ce qui concerne la loi militaire.

Aussi il ne votera pas pour le Gouvernement.

M. Viviani répond aux interpellateurs.

Le Gouvernement, dit-il, a la volonté sincère de rédiger, avec la majorité républicaine, le contrat de probité et de confiance qui lui permettra de collaborer avec elle.

C'est sous la contrainte du devoir que j'ai assumé la charge du pouvoir. C'est en songeant à la gravité de la situation financière et aux inconvénients d'une crise prolongée. (Très bien.)

Le président dit un mot de la réforme électorale. Le Gouvernement, dit-il, est prêt à collaborer loyalement avec la Commission du suffrage universel.

Au point de vue financier, le Gouver-

nement s'efforcera de faire face à toutes les urgences qui s'offrent à lui et, en premier lieu, il déposera, ce soir même, le projet d'emprunt.

Il s'efforcera, ensuite, de faire aboutir, le plus vite possible, les réformes énoncées dans la déclaration.

M. Viviani s'explique sur la loi militaire.

La loi de trois ans a été votée, mais cette loi est-elle intangible? Il n'y a pas de loi intangible. Mais qui demande la modification brutale « hic et nunc » de la loi de trois ans ?

Non, personne, M. Marcel Sembat l'a proclamé, l'autre jour, à la tribune.

La loi de trois ans ne peut donc pas être abrogée. Il est peu probable qu'elle puisse l'être en octobre 1915. Je déclare même qu'au mois d'octobre 1915, si j'ai la charge du pouvoir, je ne libérerai pas les classes sous les drapeaux.

M. Viviani conclut ainsi :

N'y a-t-il rien à faire dans le domaine financier, social et scolaire ?

Je m'adresse à la majorité républicaine, s'écrie M. Viviani, je lui demande de ne pas se laisser dissocier et de nous soutenir pour l'accomplissement de notre grande œuvre laïque, démocratique et sociale.

Le président du Conseil est longuement acclamé sur tous les bancs de la gauche et du centre.

La discussion générale est close.

Il y a trois ordres du jour en présence.

Le premier, de M. J.-L. Breton, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour appliquer une politique de réformes fondée sur l'union des républicains, et en s'appuyant sur la majorité exclusivement républicaine et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le second, de M. Poirrier de Narçay, tend au maintien intégral de la loi de trois ans.

Le troisième de M. Jaurès, vise l'organisation des réserves et la préparation militaire de la jeunesse, en vue du retour rapide et méthodique à la loi de deux ans.

M. Viviani déclare accepter l'ordre du jour de M. Breton et pose la question de confiance.

M. Franklin-Bouillon engage ses amis à voter pour cet ordre du jour. M. Janin proteste et M. Viviani remonte à la tribune, fait appel à la majorité républicaine.

On vote sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. J.-L. Breton. La priorité est adoptée par 362 voix contre 139.

Le président met aussitôt aux voix le texte de l'ordre du jour J.-L. Breton.

Cet ordre du jour est adopté par 370 voix contre 137.

M. Noulens, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet d'emprunt.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 16 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Dès l'ouverture de la séance, M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, est monté à la tribune et a donné lecture de la Déclaration ministérielle.

Au banc des ministres se trouvaient : MM. Raynaud, Fernand David, Ajam, Lauraine et Dalimier.

La lecture de la communication du gouvernement a été écoutée en silence, sauf quelques mouvements à droite, au passage concernant la réforme électorale et des applaudissements au centre, quand il a été question de la loi militaire.

La séance a été levée aussitôt après et renvoyée à mercredi.

On commencera la discussion du budget.

Séance du 17 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a abordé la discussion du budget.

M. Aimond, rapporteur général dit que la situation budgétaire est grave : les recettes annoncées sont supé-

rieures de 300 millions aux recettes probables. Le déficit grossit de plus en plus : il sera de 450 millions, cette année.

M. Aimond indique les causes du déficit provoqué par l'obligation qu'a la France d'appliquer les lois militaires et sociales.

Il faudra recourir aux impôts indirects et directs.

M. Chéron se déclare prêt à voter l'impôt sur le revenu, car la législation actuelle doit assurer l'équilibre du budget, amortir la dette publique et réaliser de profondes réformes administratives.

M. Perchot dit que le projet de la Chambre doit être voté ainsi que le projet d'emprunt déposé par le Gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Une Révolution dans la Téléphonie

Le « Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone » annonce qu'on va prochainement expérimenter une invention nouvelle appelée à opérer une véritable révolution dans le fonctionnement du service téléphonique. Il s'agit du multitélphone, appareil permettant à plusieurs personnes de téléphoner simultanément à l'aide d'un même fil sans se gêner mutuellement.

Autrement dit, grâce à cet appareil, cent personnes ou plus d'une même ville ou disséminées le long d'un même réseau, peuvent en même temps converser à l'aide du même fil avec cent autres personnes occupant des postes téléphoniques également situés sur ce réseau. Chacune de ces personnes, malgré les autres conversations qui, transformées en courant électrique, passent par le même fil, n'entendra que la voix de son interlocuteur.

Le multitélphone ne nécessite aucun changement dans les installations téléphoniques actuellement en usage. Il suffit d'ajouter dans chaque station centrale à mettre en communication avec une autre l'appareil spécial peu coûteux qui reçoit, transforme et distribue les sons de la conversation.

INFORMATIONS

La déclaration ministérielle

Dans la séance de mardi de la Chambre, M. Viviani a donné lecture de la déclaration du Gouvernement.

Dans cette déclaration, il commente par proclamer que le Cabinet actuel ne « veut tirer son autorité que d'une majorité exclusivement républicaine, vivant d'elle-même, se refusant à accepter le concours direct ou détourné des partis de réaction. »

M. Viviani définit ensuite le programme du gouvernement.

Les difficultés financières sont, dit-il, celle vers lesquelles, à cause même de leur urgence, nous devons nous porter d'un premier et vigoureux élan.

La situation de la trésorerie commandé un prompt appel au crédit public. Le gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914. Mais l'emprunt ne résout que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires.

Or, il est essentiel de rétablir entre les charges et les ressources permanentes du pays un équilibre hors duquel pourraient être mis en péril à la fois le progrès social et la défense nationale.

Pour sauvegarder de si hauts intérêts, le gouvernement doit remplir un grand devoir et demander à la nation de s'y associer. Il ne suffit pas, en effet, d'ap-

porter dans la gestion des affaires de l'Etat cet esprit d'économie et cette volonté de contrôle qui sont les seuls remèdes efficaces contre les engagements abusifs de dépenses et le mauvais emploi des crédits. Il faut de plus, au prix d'un grand effort, tout ensemble doter les budgets des ressources qui leur sont indispensables et, en réformant l'assiette de l'impôt, assurer enfin la justice fiscale. Cette œuvre, nous la réaliserons avec l'appui d'une majorité républicaine qui restera fidèle aux conceptions de sa devancière.

L'impôt sur le Revenu

Dans les derniers jours de la précédente législature, la Chambre des députés a voté des dispositions tendant à établir un impôt progressif sur l'ensemble des revenus. Nous demanderons au Sénat d'en maintenir l'incorporation dans la loi de finances de 1914. Soucieux d'exiger de ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, nous insérons dans le projet de budget de 1915 des textes instituant l'impôt progressif sur le capital. Enfin, nous nous attacherons à poursuivre la rénovation déjà réalisée en partie de notre système d'impositions directes et à faire définitivement prévaloir la grande réforme dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

Notre Alliance et notre Entente

Un des devoirs les plus hauts du gouvernement sera de persister dans la politique extérieure suivie depuis tant d'années par la République. Nous développerons une alliance féconde en heureux résultats, fortifiée à l'épreuve du temps, au milieu des sympathies qui unissent deux peuples tous deux attachés à la paix ; la parfaite entente qui nous lie à une puissante nation voisine et qu'une récente visite de nouveau et avec éclat consacre ; nos bonnes relations avec les autres gouvernements.

La Loi de Trois Ans

Mais ce n'est pas seulement de cette alliance, de cette entente, de ces bonnes relations que la France tire sa force, elle la tire d'elle-même. Le Parlement a voté la loi du 7 août 1913 sur la prolongation du service militaire. La discussion en a été ardente et longue, mais la loi est votée ; cette loi ne suffit pas à elle seule à assurer la défense du territoire. Le gouvernement déposera à bref délai un ensemble de projets dont les plus importants seront des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse et sur la réorganisation des réserves, projets destinés à accroître la puissance défensive d'une nation qui, respectueuse du droit universel, n'a jamais songé, ne songe qu'à préserver ses foyers, ses libertés, sa dignité. C'est seulement après que ces projets auront été votés, appliqués, quand leur application aura démontré leur efficacité, que, tenant compte à la fois des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale, le gouvernement pourra proposer un allègement partiel des charges militaires. Jusque-là, le gouvernement s'en tiendra, sous le contrôle du Parlement, à l'application exacte et loyale de la loi.

M. Viviani indique ensuite que le Gouvernement mettra à l'étude une réforme électorale, puis il proclame la nécessité de préparer des projets de loi pour assurer la défense laïque, et l'application des lois sociales.

Il termine en faisant appel en ces termes à la discipline républicaine : « A l'heure grave qui sonne, il voudrait, embrassant d'un rapide regard la situation présente, se retourner vers la majorité républicaine. Il ne redoute la discussion d'aucune idée, pourvu que cette idée ne demande son triomphe qu'à la loi. Il fait appel à tous ceux qui savent que la République mentirait à son origine si elle n'était laïque, démocratique et sociale.

Il voudrait qu'une large discipline volontairement consentie rassemblât tous les hommes qui ont mis dans cette République leur espoir, et, si cette majorité républicaine le veut, nous nous offrirons pour guider avec elle, par les voies de l'ordre et de la légalité, vers un idéal de justice, une démocratie qui, appliquée à développer à l'intérieur tous les progrès, a su maintenir au premier rang des peuples la France de la Révolution ».

L'emprunt

Le conseil des ministres a définitivement approuvé mardi matin le choix du type 3 1/20/0 amortissable en vingt-cinq ans. Le projet de loi demande l'autorisation d'émettre des rentes de ce type en quantité suffisante pour produire la somme de 805 millions, dont 800 millions pour les nécessités budgétaires et 5 millions pour les frais d'émission.

Le chiffre de l'emprunt ne peut pas être fixé dans le projet de loi, puisqu'il dépend du taux d'émission, lequel ne sera établi qu'ultérieurement, après le vote du projet de loi. Ces 800 millions sont destinés à couvrir 600 millions de dépenses extraordinaires pour la guerre et la marine, et 200 millions pour les dépenses du Maroc.

L'exposé des motifs indique que les dépenses non renouvelables pour la guerre et la marine s'élevaient à 1.800 millions. Il faudra donc ultérieurement, lorsque les nécessités de paiement se feront sentir, redemander au crédit public une nouvelle somme de 1 milliard. Mais comme le programme militaire et naval est échelonné sur plusieurs années, le projet de loi n'indique pas à quelle époque se fera ce nouvel appel au crédit public, ni s'il se fera en une fois ou en deux fois. On présume en tout cas qu'il ne sera pas nécessaire avant l'année prochaine. Les nouvelles rentes seront frappées de l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, mais ne supporteront pas les autres impôts que paient celles-ci.

Un Cataclysme sur Paris

Lundi un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur Paris, provoquant sur divers points des éboulements, des effondrements.

Ce fut un déluge qui, au milieu du fracas du tonnerre mit en déroute les passants et nettoya les rues en quelques minutes.

De mémoire d'homme on ne vit tomber semblable quantité d'eau avec une pareille violence.

Les pluviomètres décapiteurs ou autres ont presque tous débordé, et quand aux pluviomètres enregistrateurs, ils se remplissaient avec une telle rapidité que leurs indications en sont devenues confuses.

Toutefois, approximativement, il est tombé de 17 h. 15 à 17 h. 50, soit en 35 minutes la quantité minimum de 50 millimètres d'eau, soit 50 litres par mètre carré ou 500.000 litres par hectare, soit pour Paris intra-muros, trois millions 900.000 mètres cubes d'eau !

Et, à cette masse inouïe, il faut ajouter plus de 15 millimètres soit 15 litres par mètre carré recueillis, de 18 h. à 20 h. 30 où la pluie a cessé.

Le total de la journée atteint le chiffre extraordinaire, peut-être sans précédent à Paris, de 73 millimètres d'eau !

Cette masse d'eau a fait crever les égouts ; les conduites de gaz ont éclaté et des explosions se sont produites.

Au dessus du métropolitain qui suit la rue de la Boétie un taxi-auto a complètement disparu dans une excavation. On aperçoit le chauffeur et un man de femme, on n'entend aucune plainte. D'ailleurs, un bloc de pierre est tombé sur le taxi-auto, on ne sait pas s'il y a d'autres victimes.

Même tapissière qui passait au même endroit à côté du taxi-auto a failli disparaître aussi. Les deux

roues de derrière de cette tapissière sont à moitié enfouies dans le sol.

Place Saint-Philippe-du-Roule, à l'angle de la rue de la Boétie, et du faubourg Saint-Honoré, l'effondrement est beaucoup plus grave qu'à Saint-Augustin. Une grande partie de la chaussée et du trottoir ont été emportés. La partie du trottoir qui se trouve le long de l'immeuble de la succursale du Crédit lyonnais n'existe plus. Cinq personnes qui se trouvaient à ce moment sur le trottoir, ont été emportées et sont mortes. On ne croit pas qu'il y ait d'autres victimes.

D'autre part, au commissariat de la Madeleine un employé de la Société générale, Victor Couvreur, a signalé qu'il avait vu disparaître devant lui dans le trou de la rue du Havre, trois personnes : deux dames élégantes et un homme de trente-cinq à quarante ans qui les accompagnait. Au même commissariat, M. Ménard, a signalé la disparition de son beau-fils, M. Camille Véron, âgé de quatorze ans, et M. Rol, tailleur place de la Madeleine, est venu déclarer qu'un de ses employés, M. John Lantley, demeurant à Colombes, n'est pas rentré chez lui.

Ce serait donc cinq ensevelis dans l'excavation de la rue du Havre, et le total des morts pourrait s'élever à seize.

Les travaux de sauvetage ont été organisés par les pompiers qui ont fait preuve du plus grand courage : des excavations ils ont retiré plusieurs cadavres. Malheureusement, les travaux sont rendus très difficiles par suite d'explosions de gaz.

M. René Renoult, ministre des travaux publics, aussitôt qu'il a eu connaissance des accidents survenus dans les rues de Paris le long des travaux de la ligne métropolitaine porte de Saint-Cloud-Opéra, a chargé M. Fontaine directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, de se rendre sur les lieux des accidents et de lui rendre compte de leur gravité.

En Albanie

Les rebelles ont été battus sur toute la ligne. Ils ont subi des pertes considérables.

C'est seulement grâce à la vigilance des avant-postes que fut découverte leur tentative pour pénétrer dans la ville en franchissant un pont situé à 300 mètres environ.

D'autres insurgés avaient traversé à gué la lagune voisine.

Le colonel Thomson, qui se tenait sur les tranchées pendant l'attaque, commanda une charge contre les lignes des insurgés.

Voyant que les Malissores hésitaient, en raison du feu violent de l'ennemi, le colonel Thomson s'élança le premier hors de la tranchée et se précipita contre l'ennemi en brandissant son sabre.

A ce moment il fut frappé d'une halle et tué sur le coup.

Après une vive résistance, les insurgés se retirèrent.

On rapporte que le nombre des blessés recueillis par les défenseurs, atteint une centaine, et celui des morts une vingtaine.

On estime que les pertes des insurgés sont importantes. Des phrases sont installés dans les retranchements afin d'organiser la défense pendant la nuit.

La plupart des journaux rejettent la responsabilité des événements sur les influences étrangères, principalement sur celle de l'Italie. La préparation de l'insurrection, l'armement des rebelles, l'exacte connaissance des difficultés de la situation du prince ne peuvent provenir, disent-ils, que d'éléments étrangers.

Petites Nouvelles

— Le 15, vers huit heures, un hydravion venant de Wilhelmshaven est tombé à la mer, à 4 milles d'Heligoland. Il était monté par deux officiers allemands. Des bateaux sont partis au secours des deux aviateurs, mais ils n'ont pu retrouver trace de ces derniers.

— La fameuse suffragette Miss Sylvia Pankhurst a décidé de s'abstenir de manger et de boire, soit en prison, soit en liberté, jusqu'à ce que M. Asquith ait reçu une délégation d'ouvriers et d'ouvrières de l'East End londonien, chargée de lui demander le suffrage féminin.

— Le ministère des colonies vient de transmettre à la Chambre une lettre du gouverneur de la Martinique demandant, au nom du procureur général, l'autorisation de poursuivre le député Lagrosillière pour fraudes électorales.

— Le commandant aviateur Félix, essayait à l'aérodrome de Chartres un nouvel aéroplane, lorsque l'appareil capota. Le commandant Félix a été tué sur le coup.

CAUSERIE

Les allocations familiales des fonctionnaires

Lors de la dernière discussion budgétaire, la Commission du budget avait décidé l'incorporation dans la loi de finances d'une série de mesures concernant l'amélioration de la situation des instituteurs, parmi lesquelles celle relative à l'égalisation des traitements des institutrices et des instituteurs. Ils agissaient d'une ancienne revendication du corps enseignant soulevée pour la première fois, en 1883, par Paul Bert, dans sa proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. Certes, il est théoriquement des plus justes de donner le même traitement aux institutrices et aux instituteurs, auxquels on impose les mêmes études et les mêmes diplômes et auxquels on demande le même travail. Mais il suffit d'approfondir un peu la question pour s'apercevoir rapidement que cette égalité apparente, cette justice distributive conduiraient, dans la pratique, à une inégalité indiscutable, à une injustice certaine. Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'institutrice, en général, des charges de famille très supérieures à celles de l'instituteur. L'institutrice mariée voit le budget familial augmenté du revenu du travail de son mari, tandis que l'instituteur doit, le plus souvent, pourvoir exclusivement par son seul traitement à tous les frais de son ménage et à toutes ses charges de famille. Il y a là une différence indéniable et nullement favorable dans la pratique à l'égalité absolue de traitements.

Déjà, il est vrai, l'Administration dispose des crédits nécessaires pour donner des allocations aux instituteurs et institutrices ayant au moins quatre enfants. Ces allocations s'élèvent à 160 francs pour les quatre premiers enfants et sont augmentées de 40 francs par chaque enfant en plus du quatrième. C'est cette excellente mesure qu'il fallait étendre très largement avant de songer à réaliser l'égalité de traitements. C'est pourquoi plusieurs députés, dont MM. Honorat et Landry, avaient pris l'initiative d'un amendement tendant à substituer, à la disposition réalisant cette égalité de traitement, un dispositif nouveau donnant aux membres de l'enseignement primaire un supplément de traitement pour chacun de leurs enfants vivants.

Bien entendu les institutrices, comme les instituteurs, devaient bénéficier de ce supplément de traitement, dont la quotité devait être calculée pour atteindre à peu près la dépense prévue par la Commission du budget dans le but d'effectuer l'égalité des traitements.

Malgré d'incessantes réclamations, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir n'ont encore donné aucune suite à ces propositions. Il n'est certes pas de question qui s'impose d'avant à l'attention du Parlement, la crise que traverse depuis quelque temps le recrutement des instituteurs le démontre avec une suffisante clarté. D'ailleurs il suffit de comparer les maigres traitements de nos instituteurs avec ceux que reçoivent les membres du personnel enseignant primaire des autres nations d'Europe, ou avec la situation faite à nos autres fonctionnaires employés des différents services de l'Etat, pour constater combien sont justifiées et légitimes les revendications des membres du corps enseignant.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le scrutin sur la priorité de l'ordre du jour de M. Breton a recueilli les suffrages de la très grande majorité des républicains.

L'éloquente Déclaration du Gouvernement, le vibrant appel du Président du Conseil à tous ceux qu'intéresse la situation du pays ont été salués par les applaudissements des Gauches.

Les socialistes unifiés ont boudé : ils ont été imités par les droitiers. Les premiers n'ont pas été satisfaits des déclarations de M. Viviani relativement à la loi militaire ; les seconds, ne sauraient jamais approuver les gouvernements qui mettent dans leur programme les questions fiscale et laïque.

L'abstention, l'hostilité même de ces derniers sont nécessaires ; les républicains ne peuvent pas accepter le concours des cléricaux. Quant aux socialistes unifiés, en continuant leur opposition de principe, ils sont peut-être dans leur rôle, mais ils n'encouragent pas les Cabinets les plus républicains.

Et cependant eux-mêmes n'ont-ils pas déclaré par l'organe de M. Sembat que la loi militaire ne pourrait pas du soir au lendemain être biflée d'un trait de plume ? Est-ce que M. Viviani n'a pas affirmé très nettement que le Gouvernement était décidé à étudier les projets militaires qui permettraient le retour au service de 2 ans ?

Avec tous les républicains, pour notre part, nous souhaitons l'abrogation de la loi de 3 ans ; mais comme cette abrogation ne peut pas avoir lieu immédiatement, de

l'aveu même des socialistes, nous estimons qu'on doit faire crédit au Gouvernement qui promet de mettre à l'étude les mesures destinées à renforcer l'armée et à réduire la durée du service.

La question, certes, est importante ; le pays souffre beaucoup du sacrifice militaire qu'on lui a imposé ; mais il y a d'autres questions qui doivent être solutionnées et qui ne peuvent plus attendre.

Dès à présent, la situation fiscale exige la création de ressources nouvelles. Et où trouver ces ressources sinon là où elles se trouvent, chez les riches.

Ne serait-il pas antidémocratique que de laisser peser sur la masse des contribuables les charges nouvelles en demandant des ressources aux impôts indirects ?

Les puissances capitalistes vont tenter l'impossible pour faire échouer l'impôt sur le revenu ; à ce moment-là, les socialistes pourront-ils refuser leur confiance au Gouvernement qui demande à la richesse acquise l'argent nécessaire pour combler le déficit et pour assurer l'équilibre du budget ?

Le Cabinet de M. Viviani a été accueilli avec faveur par le pays républicain, c'est dire que celui-ci ne comprendra pas qu'une opposition systématique, intransigente soit faite par des démocrates.

La situation actuelle est grave ; elle ne peut être améliorée que par une politique nettement réformatrice.

Le ministère Viviani est tout qualifié pour réaliser cette politique-là.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Breton, à la suite de l'interpellation sur la politique générale du Gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 362 voix contre 139.

Sur l'ordre du jour de M. Breton, nos députés ont voté Pour.

La Chambre a adopté par 359 voix contre 136.

P. T. T.

M. Salinié, receveur des P. T. T. à Sigrignac (Lot-et-Garonne), est nommé à Prayssac, en remplacement de Mlle Bonnet, nommée à Villemur.

Mlle Lapeyade, dame employée à Ste-Foy-la-Grande, est nommée receveuse à Mauroux, en remplacement de Mlle Lascourèges non installée, et de Mlle Faurie, mise en disponibilité.

Mlle Pinier, receveuse à Labastide-Lévêque (Aveyron), est nommée à St-Matré, en remplacement de Mme Pinier, retraitée.

Notre compatriote M. Couderec, brigadier-facteur à Rodez, est nommé en la même qualité à Cahors. Félicitations.

Gendarmerie

M. Soleil Jean-Jules, brigadier à cheval à Verdun (Tarn-et-Garonne), promu maréchal des logis, est désigné pour la brigade de Pay-l'Evêque, en remplacement du maréchal des logis Pourteau, retraité.

Dans l'Enregistrement

Le dimanche 7 juin s'est réunie à Cahors l'Amicale des agents de l'Enregistrement du Lot. Après le renouvellement du bureau, l'assemblée a discuté les diverses questions à l'ordre du jour, et particulièrement celle du relèvement des traitements.

Nul n'ignore, en effet, que les receveurs de l'Enregistrement ne touchent que des traitements de façade, que sur le maigre traitement à peu près fixe qui leur est alloué, ils doivent prélever tous les frais de collaboration, de loyer, de bureau, d'imprimés, d'achat d'ouvrages et publications de doctrine et de jurisprudence, de versements etc., etc. ; qu'ils ne touchent aucune indemnité de caisse pour erreurs, de résidence pour cherté de vie ou charges de famille ; qu'ils n'avaient presque jamais sur place et que tous les frais de déplacement, leur déplacement même et celui de leur famille restent à leur charge sans aucune réduction.

Que le Concours d'admission exige, outre le baccalauréat, une ou deux parfois trois années de préparation spéciale ; qu'après un surnuméraire très onéreux de 2 à 4 ans, le receveur débute à environ 1.200 francs nets pour arriver à 4.500 francs nets en fin de carrière après 30 ans de services.

Que l'accès et l'avancement dans les emplois supérieurs n'a lieu qu'à la suite de Concours successifs, et que le traitement de ces fonctionnaires est toujours inférieur à ceux de leurs collègues de l'enseignement primaire.

Le relèvement des traitements des agents de l'Enregistrement devient donc d'une nécessité absolue, le recrutement se démocratisant de plus en plus d'année en année, il est nécessaire qu'à défaut de fortune personnelle, le traitement permette à ces utiles et dévoués fonctionnaires de l'Etat de vivre selon les exigences de leurs fonctions.

Banquet des Officiers de Complément

Judi, à midi, à eu lieu à l'hôtel du Midi le banquet annuel de l'Association des officiers de complément du 7^e.

40 convives ont assisté à cette agape fraternelle que présidait M. le commandant Panouze.

Le dîner fort bien servi fut excellemment apprécié par les convives qui félicitèrent chaleureusement M. Blanchès, le propriétaire de l'hôtel du Midi.

Au dessert, M. le commandant Panouze prit la parole :

« L'armée, dit-il, est une famille et dans une famille on ne fait pas de discours. »

Il ne vult cependant pas se soustraire à son devoir de président, car il tint à adresser à M. le capitaine Soulagès, chargé de l'instruction des officiers de complément, de vifs remerciements.

M. le capitaine Soulagès, dit-il « est non seulement l'officier distingué que tout le monde apprécie, mais aussi l'homme le plus gentil, le plus aimable, le plus cordial qu'on puisse trouver. »

M. le commandant Panouze, adresse ensuite ses meilleures félicitations à tous les membres de l'Association qui ont été pendant l'année, l'objet d'une distinction honorifique.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, il salue ceux qui, comme le lieutenant Delard, n'ont pas hésité à s'exiler pour aller accomplir leur devoir pour la Patrie.

Il rappelle les campagnes auxquelles, vieux soldat, il a participé, et il déclare que la jeune armée — elle le montre bien au Maroc — est en tous points digne de l'ancienne.

Il lève son verre à la prospérité de l'Association amicale et à la grandeur de la Patrie.

De chaleureux applaudissements saluent les vibrantes et patriotiques paroles du vénéré Commandant Panouze.

M. le docteur Darquier, au nom des officiers de complément, en quelques mots très applaudis, adresse à M. le commandant Panouze de vives félicitations pour la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de son fils, capitaine au Maroc.

Le banquet terminé, les convives se sont rendus au café de la Promenade où des chansons et des monologues furent entendus et applaudis.

Puis les convives se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Chez les Planteurs de Tabac

Dimanche à eu lieu au Buisson (Dordogne) la conférence annoncée par MM. Delport, président de la Confédération générale des tabacs, et Vayssier, secrétaire général de l'assurance grêle de la C. G. P.

Plus de trois cents planteurs, venus des différentes communes du canton de Cadouin, avaient répondu à l'appel du Comité du Buisson.

La salle de la mairie étant trop restreinte pour recevoir une affluente aussi considérable, la réunion a eu lieu sous le préau dans la cour de l'école des garçons, une magnifique estrade y avait été dressée.

Le président, a expliqué d'une manière claire et documentée le but de la réunion et nous a fait ensuite l'histoire du tabac depuis 1816 jusqu'à nos jours.

Ensuite la parole fut donnée à M. Delport, qui a réfuté les accusations dont on afflige la C. G. P. et ses chefs.

Dans son vibrant discours, M. Delport a demandé le droit et la justice pour ces planteurs qui donnent à l'Etat des bénéfices aussi considérables ; il a expliqué que ces derniers, accablés de charges nouvelles, doivent pourvoir aux besoins de leur existence, car, les conditions du travail ayant changé, la rémunération doit changer aussi ; le tabac, valeur économique, doit représenter pour le planteur le prix de son travail. C'est une œuvre de vie par excellence que l'Etat ne saurait dédaigner, car c'est ainsi qu'il attachera le planteur à la terre, au moment où l'on déplore la désertion des campagnes.

Ce discours fut longuement applaudi. Ensuite M. Vayssier parla des tabacs étrangers, en indiquant le moyen de les remplacer en partie par les tabacs français ; il fut, lui aussi, très applaudi. Ensuite l'assemblée constitua un Syndicat cantonal. Les planteurs du Buisson formèrent eux aussi un Syndicat communal.

Echo du banquet des Cheminots

Dans notre compte rendu du banquet des cheminots, nous avons mentionné que deux bouquets d'une rare beauté avaient été offerts à M. Soulié, délégué du directeur de la compagnie d'Orléans et à M. Darquier.

Nous devons ajouter que ces deux magnifiques bouquets ont été offerts pour Mmes Soulié et Darquier et qu'ils avaient été confectionnés par M. Ferré, le sympathique fleuriste, également ancien cheminot.

Obsèques

Judi matin à 8 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Salon, mère de Mme Clary, institutrice à l'école publique des Boulevards.

Un cortège nombreux a suivi le char funèbre recouvert de couronnes.

Nous adressons à M. Salon, à Mme et à M. Clary et à la famille nos sincères condoléances.

L. B.

Cambridolages

Les malandrins continuent la série de leurs tristes exploits.

C'est ainsi que dans la nuit de mercredi, ils ont cambriolé l'échoppe située place de la Halle, appartenant à M. François Chazarenc, bottier.

Avec un grand ciseau de menuisier, ils ont fracturé la porte, ont sorti et vidé les tiroirs où, sans doute, ils pensaient trouver de l'argent.

Décus, ils se sont rabattus sur du cuir et une paire de bottines qu'ils ont emportés.

Toutefois les cambrioleurs ont dû être dérangés dans leur criminel travail, par les aboiements du chien de la boucherie Hébrard.

Le vol a été commis vers deux heures du matin, car les voisins ont entendu, vers cette heure, du bruit près de l'échoppe.

Il paraît qu'également une autre échoppe appartenant aussi à un cordonnier, a reçu la visite des voleurs, qui auraient emporté des briquets.

C'est la troisième fois que l'échoppe de M. Chazarenc reçoit la visite des malfaiteurs, et l'on affirme que par une enquête bien menée on ne tarderait pas à les pincer.

La police suit une piste très sérieuse.

Manceuvres de garnison

Le 7^e d'infanterie avait quitté notre garnison mardi matin à 4 heures, pour aller exécuter des manoeuvres dans les environs de Vers et de St-Géry.

Les troupes cantonnèrent mardi soir dans ces deux localités et sont rentrées mercredi matin à Cahors.

Probité

La nommée Antoinette Bessac, demeurant 10, rue Mascoutou, a trouvé sur la voie publique une cueillière baguette argent 1^{er} titre, chiffrée aux initiales J. S. entrelacées, Anglès Louis XV. Plus une fourchette argent 1^{er} modèle Louis XV, chiffrée aux initiales entrelacées H. T., ornementée.

Les réclamer chez M. Mandelli où la femme Bessac, que nous félicitons, les a déposés.

RAPPORT DE M. TUZET

Sur LA PROPAGANDE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DES IRRIGATIONS DANS LA RÉGION DU SUD-OUEST.

Pour compléter la propagande faite antérieurement et dont j'ai résumé les effets dans une note de septembre 1913, deux caravanes ont été organisées pour visiter ce qui se fait en Provence et en tirer des conclusions pratiques.

Les membres de ces missions fourniront des rapports dont j'ignore les conclusions, mais voici les résultats de mon étude.

Les irrigations de la région de Vaulx sont très anciennes et se pratiquaient avant l'époque du séjour de la Papauté dans le Comtat ; pendant son occupation, elle fit l'installation de nouveaux canaux, fixa la pratique et la réglementation des irrigations comme elles se pratiquaient en Lombardie.

D'autre part, la Provence possède des réservoirs d'eau que l'on ne trouve nulle part ailleurs. La Sorgue avec d'innombrables dérivations, la Durance avec ses eaux limoneuses et ses nombreux canaux, sont en mesure d'arroser tous les terrains cultivables, même assez éloignés de leur parcours, cela sans l'obligation de faire des travaux considérables.

Après la disparition de la culture de la garance et la diminution de celle du chardon à foulon, les terres, par le fait des irrigations, ont augmenté de valeur : des prairies de la région d'Orange, où l'on faisait trois et quatre coupes, se louaient entre 850 et 1.000 fr. l'hectare.

Après d'Avignon, la facilité des irrigations a triplé la valeur des terrains. A Cavailhon, les cultures maraîchères sont remarquables et des terrains immergés donnent des récoltes surprenantes ; de tout côté, la culture maraîchère prend de l'extension, les tonnages transportés par la Cie P.-L.-M. en sont la preuve.

Enfin les eaux limoneuses utilisées aux irrigations, apportent au sol un peu d'engrais complémentaire qui est un élément appréciable de végétation.

La région des irrigations comprise dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône est très intéressante à visiter, en particulier pour les cultivateurs des vallées de la Garonne, du Tarn, du Lot et de la Dordogne, dans lesquelles rien encore n'a été fait pour augmenter la production par une meilleure utilisation de l'eau.

Les missions d'études que nous venons de faire en Vaucluse, avec des représentants des Syndicats de maraîchers ou de primeuriers de Montauban, de Marmande, d'Agen et de Caillac (Lot), ont vivement intéressé les personnes qui y ont pris part ; de pareilles excursions devraient être organisées par les associations agricoles, dans le but de documenter leurs membres et ce serait un devoir pour ceux qui ont le souci des intérêts agricoles, de faciliter ces études et de mettre au point les procédés à employer pour améliorer les cultures actuelles, en créer de nouvelles, ou peut-être, plus logiquement, documenter les agriculteurs sur la faculté de production du Sud-Est.

Ceux qui m'ont accompagné étaient des gens avisés et compétents, ils ont emporté de leur visite cette impression : C'est que le sol de la Provence est d'une autre nature que celui de nos vallées du Sud-Ouest, que les façons culturales y sont plus faciles et, de ce fait, d'un prix de revient plus avantageux.

Le sol, par sa nature, s'échauffe davantage, cela joint à l'élévation de la température ambiante, donne à la production du Sud-Est un grand avantage commercial sur celle du Sud-Ouest.

La précocité obtenue normalement en plein air en Provence, ne peut être compensée dans le Sud-Ouest par des moyens artificiels ; il est bien inutile de tenter de l'obtenir puisque cette opération n'aurait d'autre but que d'élever le prix de revient de la production sans lui créer des débouchés nouveaux et rémunérateurs. Il faut ajouter à ce que je viens de signaler, l'avantage d'avoir de l'eau en abondance et dans des conditions peu onéreuses ; alors que dans le Sud-Ouest tout est à faire, au point de vue matériel.

Quelle que soit la diligence mise par les Services administratifs et les subventions accordées, on ne pourra jamais organiser ce qui existe dans le Sud-Est.

Enfin, d'autres causes constituent pour cette région une situation favorable.

La production maraîchère et fruitière s'est développée depuis de longues années, de nombreuses maisons de commerce se sont installées dans les centres de production ; pour trouver l'écoulement des récoltes de plus en plus abondantes, elles ont pris position sur les marchés extérieurs. Les maisons d'expédition de la Provence font des affaires de fruits ou légumes dans presque toutes les villes de France, tant par leur action personnelle que par des représentants, elles font le principal appoint des exportations à l'étranger et à ce point de vue, il faut constater que la situation commerciale du Sud-Ouest n'est pas comparable.

Nous avons pu constater que la population agricole du Sud-Est est plus dense que celle du Sud-Ouest, où le mal du fonctionnarisme sévit à outrance. Les familles de cultivateurs exploitant d'un à trois hectares sont nombreuses. Ce travail en famille est encore un facteur qui abaisse le prix de revient du produit ; à surface égale, la population de certaines parties de la région du Sud-Ouest est bien inférieure à celle des régions de culture des vallées du Rhône, de la Sorgue et de la Durance.

Comme conclusions, je crois qu'il est inutile de préconiser aux cultivateurs de la vallée de la Garonne de transformer leurs procédés de production, en vue d'obtenir des produits, par exemple à la chaleur artificielle. Hors le cas des cultures maraîchères des environs des grandes villes et certaines cultures spéciales qui exigent l'utilisation, les chassés n'ont pas leur emploi dans la culture maraîchère de plein champ, pour la préparation des semis et la mise en pépinière du plant. Il est donc inutile de recommander en général la culture sous verres qui ne peut être rémunératrice.

Quant aux abris, nous avons pu constater en Provence que le terrain était divisé en une quantité de petits compartiments, par des haies de thuyas et de cyprès, formant des rideaux contre la violence du vent, d'autres abris sont faits par des clôtures sèches en tiges de roseau, et ont pour usage l'abri contre le vent et la mise à l'ombre de certains semis. Ces abris sont rendus indispensables en Provence par la violence du vent, il n'en est pas de même dans les vallées du Sud-Ouest, dont une grande partie de la surface est couverte par des abris de différente nature, depuis les peupliers jusqu'aux arbres à fruits. Dans toute la région en aval de Toulouse, ainsi que dans les vallées du Tarn, du Lot et de la Dordogne, des coteaux forment des abris naturels de tout premier ordre et, dans certains cas comme dans la région de Cahors et de Montvalent, ils constituent des abris très précieux assu-

rant à la vallée voisine une température légèrement plus élevée qu'ailleurs. Malgré les avantages qu'offre cette situation, il ne faut pas songer que les populations du Sud-Ouest se feront exclusivement maraichères. D'autres cultures, comme la vigne avec ses nombreuses sujétions, les prairies et les cultures sarclées, pour entretenir le troupeau plus ou moins important du domaine, la production du tabac ou des arbres fruitiers, font que les agriculteurs ne cultivent que peu de produits maraichers et se limitent à la production des fraises, des pois, des haricots et des tomates, et encore la main-d'œuvre de ramassage est-elle un problème.

Arrondissement de Cahors

Saint-Paul-Labouffie

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 14 courant, pour la session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Lacaze, maire.

Tous les conseillers sont présents. Les comptes de gestion sont approuvés et le budget supplémentaire est voté.

Le conseil, conformément à la circulaire de M. le préfet, a ajourné le vote du budget primitif de 1915.

M. le maire a entretenu le conseil de la construction de la route numérotée 9 dont l'avant-projet vient d'être soumis à l'enquête. Les résultats de cette enquête ont été presque unanimement favorables au tracé proposé par l'administration. Le conseil l'approuve à son tour et vote le principe de l'emprunt à faire à l'caisse des chemins vicinaux, pour la construction de ce tronçon de route depuis si longtemps attendue.

M. le maire fait également part à l'assemblée des dossiers constitués pour l'établissement et l'entretien par voie syndicale des trois chemins ruraux récemment classés. La mise en action des syndicats est imminente.

M. le maire fait connaître qu'une conférence sur le crédit agricole sera faite à la mairie le dimanche 28 courant, à une heure, par M. Georges Martin. Il invite les conseillers à venir avec le plus grand nombre possible d'électeurs à cette conférence, du plus haut intérêt agricole.

Saint-Cyprien

Courses de bicyclettes. — Ci-après le résultat de nos courses de dimanche qui, bien organisées, avaient attiré de nombreux et excellents professionnels :

1. Sudrès, de Cahors; 2. Rolland, de Rouillac; 3. Henras, de Cahors. Primes en cours de route. — 1. Guibard, de Cahors; 2. Sudrès, de Cahors.

Parcours : 10 kilomètres en vingt minutes. Un accident survenu en cours de route a mis quelques coureurs dans l'impossibilité de continuer la course.

Prayssac

Foire. — Les travaux des champs avaient empêché notre foire du mardi d'avoir son importance habituelle. Sur certains points, l'animation laissait à désirer.

Voici les cours pratiqués : Halleaux grains. Blé, de 20 à 22 fr.; maïs, de 15 à 16 fr.; avoine, de 10 à 11 fr.; pommes de terre, de 6 à 7 fr. l'hectolitre.

Foirail aux bœufs. Bœufs de choix, de 1.100 à 1.200 fr.; bœufs de labour, de 900 à 1.000 fr.; bœufs secondaires, de 900 à 1.000 fr.; vaches de travail, de 700 à 800 fr.; bouvillons, de 500 à 600 fr.; veaux à la corde, de 300 à 400 fr., le tout la paire, selon qualité et grosseur.

Marché à la volaille. Baisse sur ce marché. Poulardes, de 5 à 6 fr.; poules, de 4 à 5 fr.; poulets jeunes, de 0,90 à 1 fr. le demi-kilo; poulets ordinaires, de 3 à 4 fr.; pigeons, de 1,50 à 2 fr.; dindes, de 15 à 16 fr.; lapins, de 4 à 5 fr. la paire; œufs, de 0,90 à 1 fr. la douzaine.

Chevreux, de 8 à 9 fr. pièce. Viande de boucherie. Bœufs, de 38 à 41 fr.; moutons, de 40 à 43 fr.; veaux, de 42 à 44 fr., le tout les 50 kilos, suivant qualité.

Foirail aux moutons. Moutons de choix, de 38 à 45 fr.; moutons ordinaires, de 30 à 35 fr.; brebis d'élevage, de 35 à 38 fr.; agneaux, de 25 à 32 fr.; brebis ordinaires, de 20 à 22 fr., le tout la pièce.

Marché aux porcs. Pores d'élevage, de 40 à 50 fr.; petits pores, de 28 à 30 fr.; pores d'une quinzaine de jours, de 18 à 20 fr.

Marché aux oisons. Grande animation. Oisons d'élevage, de 7 à 8 fr.; oisons de la quinzaine, de 4 à 5 fr.; oisons petits, de 3 à 4 fr.; canards mulâtres, de 2,50 à 3 fr.; canards communs, de 1,90 à 2 fr., le tout la paire.

Marché aux chevaux. Pas de détail à la vente. Jardinage. Marché bien garni. Vente avec baisse sur les derniers prix.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ligue des droits de l'homme. — Dimanche prochain 21 juin, à deux heures du soir très précises, une conférence sera faite au théâtre municipal par M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.

Les portes du théâtre seront ouvertes à une heure et demie. La conférence sera publique et gratuite. M. Henri Guernut parlera de la Ligue des droits de l'homme et de l'idéal républicain.

Foire du 15 juin. — Foire peu importante en raison du mauvais temps que nous venons de subir. Malgré cela, beaucoup de transactions pour les bêtes de travail.

Voici les cours : Veaux et moutons gras, de 1,10 à 1,15 le kilo; bœufs d'attelage, de 1.000 à 1.200 fr.

Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre; avoine, de 9,50 à 10 fr. Œufs, 0,95 la douzaine; poulets, de 0,95 à 1 fr. la livre.

Camburat

Battu par sa belle-mère. — Depuis quelques temps, des scènes de violence éclataient dans le jeune ménage de M. M.

Fatiguée de cette vie, cette femme alla travailler il y a un mois environ à l'usine de Puyblanc.

Elle revint dimanche dernier, accompagnée de sa mère, pour chercher des vêtements. Une nouvelle dispute s'engagea; on en vint aux coups rapidement et la belle-mère griffa sérieusement son gendre.

M. M. a porté plainte à la gendarmerie.

Lunan

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour le dimanche 21 juin, pour le règlement du budget supplémentaire de 1914.

Accident. — Le lundi, 15 juin à six heures du soir, Desieux Frédéric, propriétaire et maire de Lunan, transportait une énorme charretée de sainfoin, lorsque, arrivé à la pente rapide du village de Liffernet, le timon se rompit net. Un malheur était inévitable sans la présence d'esprit et le courage du sieur Boutaric Jean-Pierre du Causse.

Nos félicitations à ce courageux citoyen qui n'en est pas à son coup d'essai.

St-Michel-Loubéjou

Suicide étonnant. — Le nommé Auguste Dupuy, âgé de 26 ans, du village de Puyville, commune de St-Michel-Loubéjou, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Lundi, vers deux heures et demie, il se trouvait sur les bords de la Dordogne, où ses idées de suicide l'avaient vraisemblablement conduit. Après avoir échangé quelques paroles angoissantes avec M. Mazot, au lieu dit Part-de-Barrière, commune de Prudhomat, il se débarrassa de son faux-col, quitta son chapeau ainsi que son veston et ses chaussures, et se jeta à l'eau.

Toutes les recherches pour retrouver le malheureux jeune homme sont restées jusqu'ici infructueuses. On attribue ce suicide à un violent chagrin d'amour.

Saint-Pierre-Touzac

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. le docteur Larnaudie, maire et conseiller général. Lecture est donnée du compte de gestion de M. le receveur municipal et du compte administratif de M. le maire, que le conseil approuve à l'unanimité.

L'assemblée procède ensuite au règlement définitif du budget de 1913 et prend une délibération pour constater que les opérations de M. le receveur municipal ont été régulièrement effectuées. Elle vote ensuite le budget supplémentaire de 1914.

M. le maire communique le rapport de l'agent voyer cantonal concernant la délibération du conseil municipal de juin 1913, par laquelle cet assemblée sollicitait la construction d'un déversoir des eaux d'inondation retenues dans la plaine par la route n° 46, en remblai et formant digue; ces eaux ne pouvant plus s'écouler et ne disparaissant qu'à la longue par infiltration.

Le rapport établit que pour bien apprécier cette situation, il y a lieu d'attendre une nouvelle crue du Lot. Le conseil est d'avis d'accorder ce délai.

M. le président rappelle que le bail consenti pour le bureau de facteur-receveur vient à expiration en 1915. Les propositions de renouvellement sont faites par l'administration. Le conseil décide de les examiner dans une séance ultérieure, mais il charge M. le maire de prendre, en attendant, tous renseignements utiles en vue de la transformation du bureau de facteur-receveur en recette des postes et bureau télégraphique.

Livernon

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Vidallac, ferblantier, âgé de 66 ans, après une longue maladie qui le faisait horriblement souffrir.

L'inhumation a eu lieu mercredi soir.

A toute sa famille éplorée, nous offrons nos condoléances attristées.

Postes. — M. Durand nommé facteur des postes à Livernon, en remplacement de M. Grimal, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a pris son service mardi 16 juin.

Saint-Céré

Correspondance. — M. Murat, maire, vient de recevoir la lettre suivante :

Etablissements Carrel aîné, Fouché et C^{ie}, Paris. Monsieur le maire, Nous avons l'avantage de vous adresser par ce même courrier, en un mandat-carte, la somme de 300 francs destinée à la rémunération du concours que les pompiers de Saint-Céré ont apporté, le 17 avril, pour li-

miter les dégâts de l'incendie survenu à notre chantier de Bretenoux.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien y joindre nos remerciements aux officiers de la compagnie de pompiers et à leurs hommes.

Nous tenons à vous présenter, en même temps, nos plus vifs remerciements à votre adresse personnelle pour l'empressement avec lequel dès la première nouvelle de l'incendie, vous avez réuni votre compagnie de pompiers.

Si nous ne vous avons pas adressé plutôt nos remerciements, c'est que notre président, M. Fouché, et le signataire de la présente, espéraient se rendre à Bretenoux avant la fin mai et vous remercier de vive voix.

Nous vous prions, Monsieur le maire, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Signé : L'Administrateur-Directeur, BARDET.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Violences. — Joséphine Vayssières, épouse Bergougnoux, de Fontane-Lunegarde; son beau-père Pierre Bergougnoux et Victor Vayssières, cultivateur à Caniac, sont condamnés à 25 francs d'amende pour coups réciproques. Sursis.

Concours spécial de la race ovine des Causses du Lot. — Dimanche 21 juin 1914, place de la République. Programme des opérations : De 4 heures à 7 heures, réception des animaux et classement, place de la République.

A 8 heures, au commissariat. Réunion des exposants pour la désignation des membres du jury.

A 8 heures 1/2, au commissariat. Réunion des membres du jury.

De 9 heures à 11 heures, opérations des membres du jury.

A 11 heures, ouverture du Concours au public. Entrée : 0,25

A trois heures à la mairie. Distribution solennelle des récompenses sous la présidence de M. Ceccaldi, Préfet du Lot, assisté de M. Guichard, Inspecteur de l'Agriculture.

Vente d'un cheval réformé. — Lundi, M. le Receveur de l'enregistrement de Gramat, a procédé à la vente aux enchères d'un cheval réformé provenant de l'annexe de remonte du Ségal.

M. Doderay, de Gramat, a été déclaré acquéreur pour le prix de 160 fr.

Alvignac

La foudre. — Au cours d'un violent orage qui s'est déchaîné sur la région, la foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Branche, ancien maire d'Alvignac.

Dans la grange, M. Comtois, métayer de M. Branche préparait des brebis pour le Concours de Gramat. Le fluide tombant sur l'immeuble a déchiré le linteau de la porte et a foudroyé le malheureux métayer, ne faisant aucun mal aux animaux.

Martel

Samedi, 6 juin à eu lieu, au théâtre, une conférence faite par M. Grangié, le dévoué Secrétaire général du Syndicat d'initiative du Quercy, assisté de MM. de Fontenille, Président et Rames, Trésorier de la dite société, dans le but de recruter des adhérents.

40 Martelais ont répondu à l'appel du bureau du Syndicat et se sont fait inscrire comme membres adhérents, ce qui permet de fonder, à Martel, un comité local bien organisé.

Voici les noms des adhérents : MM. Lachieze Maire, Gazes instituteur; Delanis négociant; Mabit, limonadier; Mme Valadié, hôtel; Calvy, instituteur; de Materre B, propriétaire; Dupuy de Boutières, chef de bataillon en retraite; Solimiac notaire; Dars Inspecteur de la Nationale; Roussel liquoriste; Alvitre ferblantier; Merlange père, négociant; Castex, receveur buraliste; Bouyssonnie conducteur des Ponts; Ganes, capitaine en retraite; Lascoux, limonadier; Crozat, marchand tailleur; de Murel, rentier; Gourdal, Inspecteur de la banque de France; Rauzy, contrôleur des Directes; de Materre F., industriel; Cornil Jean, négociant; Lacroix, négociant; Nouailhac notaire; Salamagne propriétaire; Bely, pharmacien; Couderc Ph. négociant; Delnaud, négociant; Allard, greffier de paix; Ganes Jacques, ferblantier; Bourdeau agent général d'assurances; Louradour, inspecteur d'assurances; Costes hôtel; Bialgues, hôtel; Gary, entrepreneur de transports; Fages, rentier à Montvalent; Pechméze, percepteur; Ottolini, rentier.

Dimanche dernier, les membres ci-dessus désignés, réunis en assemblée générale ont fermé leur bureau ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur : MM. Lachieze maire et de Materre Bertrand;

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Station Thermale de St-NECTAIRE (Puy-de-Dôme)

Située sur les derniers contreforts orientaux de la chaîne des Monts-Dore, à une altitude de 740 mètres, au pied d'une montagne de Sapins, Saint-Nectaire jouit d'un climat à l'abri des sauts brusques de température et est le rendez-vous favori de nombreux baigneurs et touristes.

Deux services automobiles de correspondance P. L. M. des plus confortables, qui fonctionneront cette année du 15 juin au 15 septembre, la relient à Clermont-Ferrand et Issoire et en rendent ainsi l'accès des plus faciles, comme l'indiquent d'ailleurs les horaires ci-après :

Paris P. L. M. — St-NECTAIRE :

A) Viâ Clermont :		B) Viâ Issoire :	
Paris P. L. M. dép.	11 h. 19	Paris P. L. M. dép.	8 ^h 15, 22 ^h 10
Clermont arr.	17 h. 59	Issoire arr.	17 ^h 35, 7 ^h 57
id. dép. (auto)	18 h. 15	id. dép. (auto) 18 ^h »	8 ^h 15
St-Nectaire arr.	20 h. »	St-Nectaire arr.	19 ^h »

Billets directs et enregistrement des bagages de Paris P. L. M. à St-Nectaire. Prix des billets directs, viâ Clermont — 1^{er} cl. 56 fr. 55 — 2^e cl. 40 fr. — 3^e cl. 28 fr. id. viâ Issoire — 1^{er} cl. 55 fr. 65 — 2^e cl. 40 fr. 35 — 3^e cl. 29 fr. 30.

Président : Commandant Dupuy. Secrétaire : Capitaine Ganes. Des démarches sont faites pour faire inscrire les membres forains au Comité local. Espérons que cet exemple sera suivi par de nombreux cantons du Lot, car tous voudront s'intéresser à l'avenir touristique du Quercy, tous désireront faire connaître aux étrangers les nombreux vestiges préhistoriques de notre région. Tous voudront faire connaître et aimer la petite patrie Quercynoise.

St-Michel-de-Bannières

Tournée du Contrôleur. — Les contribuables sont prévenus que le Contrôleur des Contributions directes arrivera le 22 juin 1914 à 8 heures du matin, à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des Contributions directes de 1915.

Rampoux

Conseil municipal. — Le conseil municipal réuni dimanche en session ordinaire a voté le budget complémentaire de 1914. Le budget primitif de 1915 est ajourné à la session d'août.

MM. Frayssé Paul, Fresquel Elie et Granié Jean Lucien ont demandé leur inscription sur la liste des assurés pour les retraites ouvrières. Ces jeunes gens ont su reconnaître les avantages de la loi; ils donnent le meilleur exemple à ceux qui naguère en proclamaient la faillite. Leur exemple sera suivi.

CHEMINS DE FER DU MIDI

ROUTE DES PYRÉNÉES

SERVICES D'AUTO-CARS

La Compagnie des chemins de fer du Midi, vient d'organiser de nouveaux services d'auto-cars, qui fonctionneront régulièrement à partir du 25 juin, et pendant toute la saison d'été.

Partant de Biarritz et aboutissant à Cèrère, après avoir passé à Mauléon, Cauterets, Luchon, Ax-les-Thermes et Font-Romeu, ces services permettront aux touristes de parcourir sans fatigue et dans les conditions les plus agréables, la route admirable des Pyrénées sur une étendue de plus de 800 kilomètres. Les auto-cars traverseront à des altitudes dépassant parfois 2.000 mètres, les cols les plus impressionnants, et les vallées les plus pittoresques. Des arrêts ont été prévus dans les principales stations climatiques et thermales, et les sites les plus merveilleux de la chaîne des Pyrénées.

Des services annexes desserviront Gavarnie, les gorges de l'Aude et le Pays Basque espagnol.

Des renseignements complets sont offerts aux touristes dans les Services Commerciaux de la C^{ie} du Midi, 54, Boulevard Hausmann, dans son agence située 16, Boulevard des Capucines à Paris, et dans les gares du réseau.

Larochette (Creuse), 12 Juin. 1913. Je ne pouvais digérer aucun aliment et mes forces s'en allaient peu à peu. J'ai employé les **Pilules Suisses** et rapidement la digestion et revenue, je me trouve maintenant très bien. M^{me} LABETOLLE. (Sig. lég.)

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrères Administratives**. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

LA HERNIE

L'Été du Hernieux Conséquences de la Chaleur Les nouveaux Appareils CLAVERIE

L'été est pour le hernieux la saison pénible par excellence, car sous l'influence de la chaleur la hernie devient le siège d'inflammation, de plaies, quelquefois même de complications dangereuses.

Puis que jamais, le hernieux souffre de la pression brutale des ressorts d'acier et des pelotes dures dont sont munis les modèles de bandages inférieurs malheureusement si répandus.

Seul l'appareil pneumatique sans ressort perfectionné de A. CLAVERIE, permet d'éviter radicalement tout malaise et de jouir normalement de tous les avantages de la belle saison.

Léger, souple, imperméable à l'eau et à la transpiration, c'est le seul qui se moule sur le corps sans le déplacer, même dans les mouvements les plus étendus, et sans occasionner la moindre gêne.

On sait que M. A. CLAVERIE, visite notre région depuis de longues années et nombreux sont ceux de nos compatriotes qui ont recouvré leur santé et la plénitude de leurs forces, grâce à l'excellence de ses appareils.

Aussi est-ce avec plaisir que nous avons appris l'arrivée parmi nous de ce renommé Spécialiste et nous nous empressons de communiquer cette bonne nouvelle à ceux qui souffrent de Hernies, Descentes, Déviations Utérines, etc., assurés qu'ils sont de trouver grâce à lui, un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. :

Souillac, Vendredi 26 Juin, Hôtel du Lion d'Or.

CAHORS, Dimanche 28, Hôtel des Ambassadeurs.

Figeac, Lundi 29, Hôtel des Voyageurs-Villa.

« TRAITÉ de la HERNIE », des « VARICES » et des « AFFECTIONS ABDOMINALES », conseils et renseignements gratuits et discrètement, A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

M. Combes Louis, à Naudon par Prayssac (Lot), nous prie d'adresser dans Le Journal du Lot ses plus vifs et ses plus sincères remerciements à M. CLAVERIE.

Les bons soins qu'il a reçus ont amené la disparition prompte et complète d'une hernie qui le faisait cruellement souffrir.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 17 juin.

La tendance du marché est très ferme, et les affaires reprennent de l'animation. Les cours s'inscrivent en reprise plus ou moins marquée.

Notre 3/0/0 se représente à 84,95. L'Extérieure Espagnole cote 89,70 l'Italien 97,15, le Turc, 81,35 et le Serbe, 81,35.

Les fonds russes sont en hausse. L'amélioration des compartiments bancaires s'accroît. La Banque de Paris se négocie à 1532, le Comptoir d'Escompte à 1033, le Crédit Foncier à 892, le Crédit Lyonnais à 1626 et la Société Générale à 774.

Parmi les chemins français, l'Est vaut 903, le Lyon 1243 et le Nord 1720. Le Rio-Tinto reste plutôt lourd à 1723.

Par décision du 27 janvier 1914, le ministère du Commerce russe a autorisé la Société de Production et de Commerce Ter-Akopoff à effectuer la division de ses actions de 250 roubles nominal, en actions de 100 roubles chacune.

Le capital de la Société sera donc composé dorénavant de 90.000 actions de 100 roubles chacune.

On annonce que l'échange des actions anciennes contre les nouvelles aura lieu à partir du 18 juin courant.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie PROGRAMME DU 18 JUIN 1914

Marche Lorraine	Ganné
Nébuchodonosor	Verdi
La Nuit	Métra
Marche de « Louise »	Charpentier
La Czarine	Ganne

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

ETUDE

M^e FRANCK SAUVÈTRE

Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse

EXTRAIT
d'un jugement prononçant
le divorce

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Cahors
du 14 Mai 1913

D'un jugement rendu contra-
dictoirement par le Tribunal civil
de première instance de Cahors...

Entre Monsieur Maurice GARRIGUES...

Et Madame Marie-Jeanne UTEAU...

Il appert que le divorce a été
prononcé d'entre les dites époux...

Pour extrait.
Cahors, le douze juin 1914.
Signé : F. SAUVÈTRE.

ETUDE

M^e FRANCK SAUVÈTRE

Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse

Extrait

D'un Jugement de séparation
de biens

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Cahors
du 14 Janvier 1914

D'un jugement rendu contra-
dictoirement par le Tribunal civil
de première instance de Cahors...

Entre Madame Agathe MAURET...

Et Monsieur Ididore LABAUDIE...

Il appert que la séparation de
bien a été prononcée entre les
dits époux MAURET-LABAUDIE.

Pour extrait.
Cahors, le treize juin 1914.
Signé : F. SAUVÈTRE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de son prochain
changement de service au 25 juin...

RELATIONS INTERNATIONALES

Un nouveau train rapide de luxe
circulera en saison d'été entre Paris
et Barcelone et vice-versa :

Aller

Paris-Quai d'Orsay... dép. 18 h. 20
Toulouse... arr. 4 h. 31
Barcelone... arr. 12 h. 10

Retour

Barcelone... dép. 17 h. 30
Toulouse... dép. 1 h. 24
Paris-Quai d'Orsay... arr. 11 h. 35

Ce train comportera, en outre des
sleepings de la Compagnie des Wa-
gons-Lits, dont un à destination de
Luchon (arrivée à 7 h. 34), une voi-
ture de 1^{re} classe avec places de luxe
à destination de Vernet-les-Bains
(arrivée à 8 h. 34).

RELATIONS INTÉRIEURES

Pour répondre au désir de l'Admi-
nistration des Postes, le train ex-
press post partant actuellement de
Toulouse à 16 h. 45 quittera cette gare
31 minutes plus tard, à 17 h. 16 et
arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 5 h. 10
au lieu de 4 h. 46.

Ce nouveau tracé lui permettra de
relever à Montauban la correspon-
dance des trains Midi venant de Cette
et d'Agen, et à Brive celle du train
partant de Périgueux à 18 h. 48.

En outre, le train partant de Cahors
à 19 h. 04 sera avancé à 18 h. 32 de
manière à précéder jusqu'à Gourdon
(19 h. 38) le train express-poste
modifié auquel il donnera accès à
cette gare (19 h. 55).

Enfin, le train partant de Brive sur
Limoges (via Nexon) à 18 h. 16 sera
retardé à 18 h. 58 de manière à rele-
ver la correspondance des trains ve-
nant de Cahors (18 h. 22) et de Tou-
louse par Capdenac (18 h. 33).

Le train partant de Cahors sur
Montauban à 7 h. sera avancé de 15
minutes, à 6 h. 45.

Le train partant de Gourdon sur
Sarlat à 7 h. 36 sera déplacé. Il quit-
tera Gourdon à 5 h. 58, de manière à
diminuer son battement de correspon-
dances avec le train express partant
de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27 et
arrivera à Sarlat à 6 h. 40 au lieu de
8 h. 17.

Le train partant de Gourdon sur
Sarlat à 17 h. 42 sera avancé de 41
minutes, à 17 h. 01, pour relever
étroitement la correspondance du
train partant de Cahors à 15 h. 28.

Le train venant de Terrasson et
arrivant à Sarlat à 24 h. 48 sera
avancé de 23 minutes, à 24 h. 25,
comme conséquence de l'avance du
train partant de Périgueux à 18 h. 48
dont il relève la correspondance à
Condat-Bersac.

Le train partant d'Aurillac à 4 h. 21,
sera avancé de 10 minutes, à 4 h. 11
et accéléré, de manière à correspon-
dre à l'arrivée à Capdenac (6 h. 06)
avec le train express partant à
6 h. 26 sur Toulouse (arrivée à
9 h. 35).

Le train partant de Tessonnières à
9 h. 44, de St-Sulpice (Tarn) à 10 h. 26,
desservira les stations de Roque-
sérière (10 h. 35), Montastruc (10 h. 44),
Gragnague (10 h. 54) et Montrabé
(11 h. 05) et son arrivée à Toulouse,
légèrement retardée s'effectuera à
11 h. 17.

Le train partant de Toulouse sur
Albi à 14 h. sera reporté dans la soirée.
Il quittera Toulouse à 21 h. 29
pour arriver à Tessonnières à 23 h. 08
et à Albi à 23 h. 55.

A l'occasion de son prochain chan-
gement de service au 25 juin, la Com-
pagnie d'Orléans réalisera les amé-
liorations ci-après dans la marche des
trains :

Le train omnibus partant d'Agen à
18 h. 28 sera déplacé et quittera cette
gare à 16 h. 28 pour arriver à Péri-
gueux à 20 h. 39, d'où il sera prolongé
sur Limoges au moyen d'un nouveau
train express venant se raccorder à
cette dernière gare sur le train express
de la ligne de Toulouse à Paris, arri-
vant au Quai-d'Orsay à 5 h. 10.

Il recevra à Pénelle la correspon-
dances d'un nouveau train partant de
Villeneuve-sur-Lot à 16 h. 43 et corres-
pondra avec le train arrivant actuel-
lement à cette dernière gare à 19 h. 56
à Ste-Livrade à 20 h. 13, dont l'horai-
re sera avancé de 2 h. 10 environ
(Arrivée à Villeneuve à 17 h. 45, à Ste-
Livrade à 18 h. 03).

Il relèvera en outre au Buisson la
correspondance des trains venant de
Libourne (départ à 16 h. 32) et de Sar-
lat (départ à 18 h. 03 au lieu de 18 h. 32).
A noter que ce dernier train aura son
origine reportée de Sarlat à Cazoules
au moyen du déplacement du train
matinal qui quittait cette dernière

gare à 6 heures pour arriver à Sarlat
à 6 h. 40.

Il recevra enfin à Périgueux la cor-
respondance des trains venant de
Brive, en été (départ à 18 h. 32), et de
Parcoull-Médillac en toute saison (dé-
part de Parcoull à 17 h. 50, de Ribérac
à 19 h.).

Un nouveau train omnibus sera
créé entre Agen (départ à 19 h. 35) et
Monsempron-Libos (arrivée à 20 h.
55) où il correspondra avec le train
se dirigeant sur Cahors (arrivée à 22
h. 25).

Le train express partant d'Agen
sur Paris à 19 h. 54, sera retardé d'en-
viron une heure, à 20 h. 47 pour rele-
ver la correspondance des trains
Midi omnibus de Riscle et rapide de
Bordeaux et abrégé d'autant la durée
du trajet d'Agen à Paris (arrivée au
Quai-d'Orsay à 8 h. 43, trajet en
11 h. 56).

En vue d'améliorer les relations de
Capdenac avec Agen via Cahors-Libos,
le train partant de Capdenac à 7 h. 23
et arrivant à Cahors à 9 h. 18 sera
relié au train partant de Libos à 12 h.
09 et arrivant à Agen à 13 h. 23 au
moyen du déplacement du train mixte
partant actuellement de Cahors à 7 h.
28, dont le départ sera reporté à 9 h.
40 pour arriver à Libos à 11 h. 57.

Une bonne relation matinale sera
ainsi établie entre Capdenac et Agen
(trajet en 6 heures).

Les Châteaux de Touraine
en automobile

Circuits au départ de Tours et de Blois

En vue de permettre la visite rapi-
de et pratique des plus intéressants
châteaux de Touraine, la Compagnie
d'Orléans a organisé, au départ de
Tours les quatre circuits ci-après.

A. Tours, Loches, Montrésor, Chenon-
ceaux, Amboise, Tours. Prix par
place : 22 francs. Départ à 8 h. 45.
Retour vers 18 h. 45.

B. Tours, Villandry, Azay-le-Ri-
deau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-
Mars, Luynes, Tours. Prix par place :
18 francs. Départ 8 h. 45. Retour vers
18 h. 30.

C. Tours, Chenonceaux (par la
vallée du Cher), Amboise (par la
pagode de Chanteloup), Tours. Prix
par place : 13 francs. Départ à 13
heures. Retour vers 18 h. 30.

D. Tours, Villandry, Azay-le-Ri-
deau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes,
Tours. Prix par place : 11 francs.
Départ à 13 heures. Retour vers
18 h. 30.

Du 31 Mai au 13 Juillet inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi :
Circuit A. Les mardi, jeudi et samed-
i : Circuit B. Lundi de Pentecôte :
Circuit A.

Du 14 Juillet au 30 Septembre inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi :
Circuits A et D. Les mardi, jeudi et
samedi : Circuits B et C. 14 Juillet et
15 Août : Circuits B et C.

Du 31 Mai au 30 Septembre inclus :

Les dimanches : Circuits C et D.
Les places peuvent être retenues à
l'avance soit à la gare de Tours, soit
à celle de Paris-Quai-d'Orsay ou
encore au Bureau spécial du Service
automobile, 8, boulevard Béranger,
à Tours, moyennant paiement d'une
taxe de location de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare.
Un service automobile analogue
fonctionne déjà quotidiennement au
départ de Blois et comporte le circuit
suivant :

Blois, Forêt de Russy, Château de
Cheverny, Forêt de Boulogne, Cham-
bord, Blois.
Prix : 8 francs par personne. (Ser-
vice indépendant de la Compagnie,
indiqué à titre de simple renseigne-
ment).

Ce qu'on peut visiter en empruntant
les lignes du réseau d'Orléans

Le réseau d'Orléans, situé au cœur de
la France, dessert la riante vallée de
la Loire, la Côte Sud de Bretagne, les
beaux paysages du Centre et de l'Auvergne
et donne accès à la région des Pyrénées,
dont les grandes stations et les magni-
fiques décors de montagne, ont consacré
depuis longtemps la célébrité.

La vallée de la Loire est, on le sait,
riche comme pas autre en monuments
et en souvenirs historiques. C'est là
que l'on va voir le château de Blois,
édifié par Louis XII et François I^{er} ;

Chambord, la merveille de la Renais-
sance ; Chaumont et Amboise ; Chenon-
ceaux si séduisant par sa situation dans
le lit même du Cher ; Azay-le-Rideau ;
Ussé, Langeais, etc. ; Blois, Tours, Saun-
mur, Angers sont aussi dans la même
région, de curieuses villes d'art. Des
services automobiles sont organisés pen-
dant la belle saison au départ de Tours
et de Blois.

La Côte Sud de Bretagne offre avec
tous ses anciens souvenirs et ses vieilles
traditions, une série de plages char-
mantes. C'est, aux environs de Nantes :
Pornichet, La Baule, le Pouliguen, Batz,
Le Croisic, et en remontant de Savenay
à Landerneau : Quiberon, Belle-Île, Con-
carneau, Beg-Meil, Douarnenez, Morgat
(service automobile de et pour Quimper),
etc.

Au Centre de la France, le Réseau
d'Orléans permet de visiter La Creuse
chantée par George Sand, le Berry, le
Poitou et l'Angoumois dont les églises
et les vieux édifices sont si précieux à
étudier, le Périgord, le Rouergue et
l'Albigeois qui comptent quelques-uns
des recueils les plus curieux de nos
vieilles provinces. Il s'y trouve aussi
l'Auvergne du Puy-de-Dôme et du Can-
tal avec ses triches vallées et ses sta-
tions thermales ou climatériques (La
Bourboule, le Mont-Dore, Néaillac,
Vic-sur-Cère, Le Lioran, etc.) (services
automobiles en été du Mont-Dore à St-
Nectaire, à Vic-sur-Cère et au Lioran)
et les merveilles naturelles du Haut
Quercy (Rocamadour-Miers, Gouffre de
Padirac, Grottes de Lacave), y sont un
beau prélude aux fantastiques Gorges
du Tarn.

Quant aux Pyrénées où l'on accède
par Toulouse ou Bordeaux et qui sont
desservies par le réseau du Midi, suite
de l'Orléans, elles ont pour elles les
stations thermales de Salies-de-Béarn,
les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes, Cau-
terets, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Aix-
les-Termes, Vernet-les-Bains, Amélie-les-
Bains, etc. Non loin de Toulouse, il
faut voir la « Cité » de Carcassonne,
une merveilleuse ébauche du Moyen-
Âge, et dans le Sud-Ouest, il est de
grandes stations balnéaires ou hiver-
nales, Arcachon, Biarritz, St-Jean-de-Luz,
Hendaye, Pau, fréquentées toute l'année
par une foule mondaine et cosmopolite.
(Services d'auto-cars de la « Route des
Pyrénées », de Biarritz à Cèrère et
dans le Pays-Basque).

Signalons qu'aux deux extrémités de
la chaîne des Pyrénées, s'ouvrent les
portes de l'Espagne. Par la station estiva-
le et hivernale de Banyuls-sur-Mer et
par Cèrère que l'on atteint via Tou-
louse-Narbonne-Port-Vendres (paquebots
pour l'Algérie), on se rend à la Côte
Orientale de la Péninsule (Barcelone,
Tarragone, Valence, etc.) ; par Hendaye,
où l'on passe également pour se rendre
en Portugal (Lisbonne, Porto, etc.), on
accède d'autre part à Madrid, à Cartha-
gène (paquebots pour Oran), à l'Anda-
lousie (Séville, Grenade, Cordoue, Mala-
ga, Algésiras-Gibraltar), et au Maroc
(Tanger, traversée de ou pour Algésiras
en 2 h. 30).

Rappelons que le Maroc est également
accessible par services directs et rapides
via Bordeaux-Casablanca.

Terminons, enfin, en mentionnant les
services de paquebots au départ de Bor-
deaux et de Lisbonne, à destination soit
de l'Amérique du Sud (escala à Dakar),
soit de l'Afrique Occidentale (Sénégal,
Guinée, Côte d'Ivoire, Congo). D'autres
lignes, partant de Barcelone, desservent
également l'Amérique du Sud.

Afin de faciliter les voyages dans tous
ces riches domaines, la Compagnie
d'Orléans offre au public de nombreuses
combinaisons de billets à prix réduits,
billets d'aller et retour individuels et
de famille, billets d'excursions, etc...

Elle a, en outre, réalisé toutes les
commodités de voyage afin de rendre
les excursions aussi agréables et rapides
que peu fatigantes (wagons-lits et res-
taurants, trains de luxe « Sud-Express »,
« Pyrénées-Côte d'Argent » et « Paris-
Barcelone-Express », train rapide de
jour de la ligne Paris-Bordeaux avec
salon-fumoir et salon de dames, etc...)

De plus, au moment des fêtes de
Pâques à Madrid, de la Semaine Sainte
et de la Feria de Séville, de même qu'en
automne, elle délivre des billets à prix
très réduits, avec dix itinéraires diffé-
rents pour voyages en Espagne et au
Maroc.

Nota. — Pour plus amples renseigne-
ments, consulter le Livre Guide Officiel
de la Compagnie d'Orléans en vente au
prix de 0 fr. 30 dans ses principales
gares et stations, ainsi que dans ses
bureaux de ville et adressé franco contre
l'envoi de 1 fr. 50 à l'Administration
Centrale, 1, place Valhubert, à Paris.
(Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité)).

La Compagnie d'Orléans a organi-
sé dans le grand hall de la gare de
Paris Quai-d'Orsay une exposition
permanente d'environ 1600 vues ar-

tistiques (peintures, eaux-fortes, litho-
graphies, photographies), représen-
tant les sites, monuments et villes des
régions desservies par son réseau.

On demande à imprimer

DE SUITE

Un journal d'Opposition

Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire,
quel que soit le tirage. Conditions
avantageuses. Ecrire aux initiales
A. Z. Agence Havas, Publicité, 8, place
de la Bourse, Paris.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et la région
Propriétés de rapport, d'agrè-
ment agricoles, d'élevage, Châteaux, Moulins, Commerces et Indus-
tries divers, usines, scieries, briquets, Cinéma, garages, brasseries,
Beurres, Œufs et Volailles en gros, épiceries, hôtels, cafés, vins en gros,
boulanger, etc.

Solution rapide pour trouver, Command, assoc., Capitaux pour
Sociétés. A toute demande sérieuse une Offre gratuite sera faite par retour
du Courrier. Comptoir d'Etudes. Lasagne, 29 Boulevard Magenta,
Paris (36^e Année.)

GRANDE PHARMACIE
DE LA CROIX-ROUGE

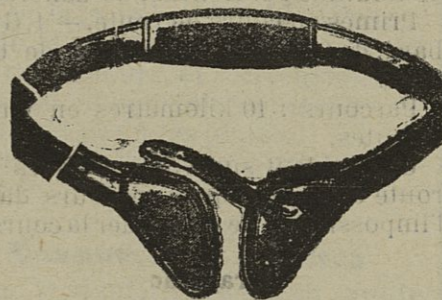
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VENDE LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires
de tous modèles
A ressort et sans ressort

GRAND CHOIX

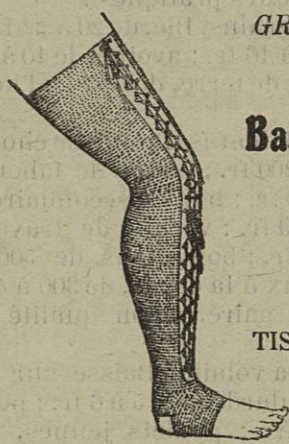
DE

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS



Ceintures

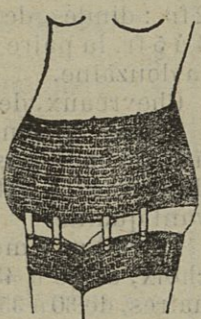
Ventrières

CEINTURES

de

GROSSESSE

Tous modèles



Bassins de lit - Enemas

Douches d'Esmarck complètes

Sterilisateurs pour Lait

GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gé-
nante et douloureuse qui, mal conte-
nue, peut entraîner des complica-
tions graves, souvent de nature à
mettre en danger la vie des personnes
qui en sont atteintes.

La première des précautions à pren-
dre pour éviter tous ces dangers,
c'est de choisir un Bandage bien
approprié à la nature de la Hernie et
de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de
mauvais Bandages appliqués sans
discernement, ou découragés par les
promesses charlatanesques des spé-
cialistes qui les exploitent, ont-ils in-
térêt à n'accorder leur confiance qu'à
des maisons sérieuses où ils pourront
trouver sur place, parmi un stock im-
portant de bandages de tous modèles,
celui qui conviendra le mieux à la
nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heu-
reux d'annoncer à nos lecteurs qui
souffrent de Hernies, Efforts, Des-
centes, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie

de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

(En face le Théâtre)

un grand choix de Bandages, Cein-
tures ventrières, Ceintures de
grossesse et d'appareils perfec-
tionnés pour le soulagement immé-
diat et la contention absolue et défini-
tive de leur infirmité. (Hernies, mala-
dies de matrice, déplacement des or-
ganes, varices).

FEUILLETON DU Journal du Lot 46

LA

FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

Avait-il besoin d'ailleurs d'im-
primer à son corps un demi-tour rapide
pour connaître l'identité de la visi-
tense ?

Juliette seule, en dehors du baron,
pouvait se permettre pareil caprice,
semblable indiscretion. La rareté du
fait en doublait tout le charme.

Aussi ne fit-il pas un mouvement
lorsqu'il sentit la pression d'un bras
délicat se posant sur son épaule ; il
ferma les yeux afin de mieux goûter
la félicité présente ; il ressentit le
trouble de l'ineffable griserie qui va
droit au cœur des amoureux lors-
qu'une jeune frôla la sienne.

Emprisonnant de la main gauche
la taille de l'imprudente visiteuse
dont le corps souple céda à la pres-
sion délicate, il l'attira vers lui et ra-
pidement, passionnément, il déposa

Reproduction interdite aux journaux n'ayant
pas de traité avec l'Agence Favre.

un baiser éperdu dans le cou... sans
que la moindre résistance se fit sen-
tir...

Alors seulement il obliqua la tête,
ouvrit les yeux pour contempler le
visage radieux de Juliette, lorsque
Robert étouffa un léger cri. La fem-
me qui était à ses côtés n'était pas
sa fiancée ; la créature dangereuse
qui avait reçu sans protester son ar-
dent baiser n'avait rien de commun
avec Juliette... C'était, en chair et en
os, la jeune et pétulante baronne,
qui, voulant brusquer le dénouement
se présentait, à peine vêtue,
aux yeux ahuris de Robert. Mais le
contraste était saisissant entre les
deux acteurs de cette scène. Robert,
troubé jusqu'au fond de l'âme, bal-
butiait péniblement une excuse, tan-
dis que Diane, superbe dans un re-
gard presque effronté, nullement éf-
fleurée par le contact des lèvres du
comptable, souriait de ce rire divin
chanté par les poètes.

Robert protestait de suite de la
pureté de ses intentions :

— Je vous demande pardon, Ma-
dame, dit-il en se redressant aussitôt,
embarrassé et confus de l'acte
dont il n'était pas responsable, inca-
pable de juger et moins encore de
comprendre la situation... J'ignorais
la qualité et le nom de la personne
qui avançait à pas comptés, croyant
trouver ici un autre que moi-même.

Si j'avais pu prévoir...

— Qu'auriez-vous donc fait, de
plus ou de moins, s'il vous avait été
donné de savoir que c'était moi qui
approchais à pas de loup ?

— Oh ! Madame, reprit respec-
tueusement Robert qui peu à peu re-
prenait son sang-froid.

— Répondez, je vous en prie...

— Vous me mettez réellement au
supplice.

— Souffrez-vous vraiment autant
que cela de cette question ? Eh bien !
tant pis. Je veux être impitoyable...

L'expression de ses yeux mutins
démentait le ton de ses paroles
cruelles.

D'une voix subitement radoncée,
pénétrante, musicale, qui tremblait
légèrement par suite du résultat en-
core incertain de la comédie qu'elle
jouait de façon supérieure, Diane
laissa tomber :

— Osez donc une réponse ! Et
n'usez pas de ces restrictions savan-
tes qui rendraient vos paroles insi-
gnifiantes, car je suis résolue à ré-
péter ma demande jusqu'à ce que
tombe de vous lèvres une réponse
nette, satisfaisante.

Robert crut s'évader de l'impasse
sans issue où il était acculé en ima-
ginant une galanterie empressée,
exagérée.

— Puisque votre insistance me
met dans l'obligation d'émettre un

avis dénué de tout artifice, je déclai-
rerai qu'il y a deux façons d'envisa-
ger la... chose...

— Ah ! ah pas mal ! vous m'amu-
sez énormément... Veuillez poursui-
vre...

— Etant fiancé...

— Voulez-vous me permettre, M.
Vincent ?... Nous restons là, debout,
à nous fatiguer inutilement... Com-
me nous sommes certains de ne pas
être dérangés, et que la conversation,
très intéressante, peut durer assez
longtemps, sinon se terminer sur un
sujet plus tendre, voulez-vous me
faire le plaisir de vous asseoir dans
ce fauteuil, là, tout près de moi ?

Nous serons plus à l'aise...

— Très volontiers, Madame...

— Vous disiez donc, M. Vincent...
car je crois bien vous avoir inter-
rompu.

— Je disais : étant fiancé comme
je le suis, à la veille d'une union que
j'appelle de tous mes vœux, si j'avais
pu supposer que c'était vous qui ar-
riviez à l'improviste et avec mystère,
je me serais abstenu...

— Abstenu de quoi ? s'il vous
plaît...

— Mais vous le devinez bien...

— J'aime beaucoup vos précisions...

— Eh bien, Madame, j'aurais évité